

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 29 septembre 2016

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant désignation du contrôleur budgétaire de l'École polytechnique.

Du 15 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ portant désignation du contrôleur budgétaire de l'École polytechnique.

Du 15 septembre 2016

NOR E C F B 1 6 2 6 8 2 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 21 mars 2014 (JO n° 75 du 29 mars 2014, texte n° 59 ; signalé au BOC 33/2014 ; BOEM 310.2.2).

Référence de publication : JO n° 224 du 25 septembre 2016, texte n° 5 ; signalé au BOC 44/2016.

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 719-9 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 220 à 228 ;

Vu le décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2014 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministre de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er} . - L'arrêté du 21 mars 2014 susvisé est modifié comme suit :

1. A l'article 1^{er}, l'alinéa « Ecole polytechnique ; » est supprimé.

2. Un article 1^{er bis}, rédigé comme suit, est inséré :

« *Art. 1^{er bis}.* - Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministre de la défense est désigné pour exercer le contrôle budgétaire *a posteriori* prévu à l'article L. 719-9 du code de l'éducation de l'École polytechnique. »

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le chef de service,

S. MANTEL.